

## BAREME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

### Jacques FAGOT

#### Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires **TTC** charge Acquéreur\*\* calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

De 0€ à 50000€ : 5000,00€
De 50001€ à 100000€ : 6500,00€
De 100001€ à 150000€ : 8000,00€
De 150001€ à 175000€ : 9000,00€
De 175001€ à 200000€ : 9500,00€
De 200001€ à 225000€ : 10000,00€
Au delà de 225001€ : 4,50%

\*\*Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

#### Location loi du 6 juillet 1989

(baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires **TTC** calculés par m<sup>2</sup> de surface habitable

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>	12 € / m <sup>2</sup>	12 € / m <sup>2</sup>
Etat des lieux par l'agence	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>



#### Gestion locative (En partenariat avec MGL)

Tarifs consultables ici: [https://www.magestionlocative.fr/media/f\\_baremes\\_honoraires\\_gestion\\_mgl\\_1.pdf](https://www.magestionlocative.fr/media/f_baremes_honoraires_gestion_mgl_1.pdf)

#### Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT à la charge de l'acquéreur\*\*\* calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

##### Achat - Mandat de Vente de fonds de commerce.

Le Barème est identique aux honoraires MAISON-APPARTEMENT-IMMEUBLE, TERRAIN, GARAGE, PARKINGS.

\*\*\*sauf convention contraire précisée sur le mandat

#### Vente d'Immeubles neufs

Le % de mes Honoraires est défini par les grilles tarifaires des promoteurs selon les programmes de commercialisation.

Honoraires **HT**: de **3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

\* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 20/01/2025